



## **Cinquième Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des armes - CSP5**

**(Genève, le 25 août 2019)**

### **Débat général**

#### **DECLARATION DU MALI**

Lue par : Monsieur Noël DIARRA

#### **Monsieur le Président,**

1. A l'entame de mon propos, je voudrais saluer la manière remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux de la Cinquième Conférence depuis votre élection. J'y associe les membres de votre bureau et le Secrétariat du Traité. La Délégation du Mali vous assure de sa pleine coopération dans la conduite des présentes assises.
2. La délégation du Mali souscrit à la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe des pays africains et souhaite faire à présent quelques commentaires à titre national.

#### **Monsieur le Président,**

3. Il est une constante que la paix et la quiétude des communautés locales et à l'échelle internationale sont menacées par l'utilisation incontrôlée des armes. Le flux illicite des armes dites classiques est source de tragédie à travers le monde et rares sont les Etats qui en sont épargnés.
4. Mon pays le Mali, et plus généralement la région du Sahel, subit depuis quelques années, des attaques meurtrières de groupes terroristes et de trafiquants en tout genre qui visent indistinctement les populations civiles, les forces de défense et de sécurité nationales ainsi que les forces internationales amies.
5. Face à ces drames infligés par les armes et dont les premières victimes directes ou indirectes sont les populations sans défense, particulièrement les femmes et les enfants, il importe que la communauté internationale se montre plus ambitieuse,



notamment à travers l'universalisation du Traité sur le commerce des armes (TCA) et l'application responsable de ses dispositions.

6. Dans ce sens, la délégation du Mali salue les progrès accomplis et félicite les Etats qui viennent de se joindre à la dynamique multilatérale enclenchée depuis l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 avril 2013.
7. Pour sa part, mon pays le Mali, en sa qualité d'Etat partie et souffrant de l'impact du flux illicite des armes, surtout légères et de petit calibre, s'évertue à s'acquitter au mieux de ses obligations depuis la ratification de cet instrument juridique en décembre 2013.
8. En effet, le Gouvernement de la République du Mali attache du prix à la mise en œuvre du Traité avec une attention particulière sur les armes légères et de petit calibre. Il a pour cela créé le *Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères* qui est l'organe institutionnel chargé de coordonner l'action de toutes les instances étatiques et non étatiques nationales impliquées dans la lutte contre le flux illicite de ce type d'armes. Le Secrétariat permanent a adopté en février dernier, son Plan d'action national 2019-2023. De même, mon pays a noué des partenariats multiformes avec plusieurs pays et institutions aux fins de lutter plus efficacement contre la circulation illicite des armes légères.
9. Participe également de l'engagement du Mali dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la présentation par mon pays, au nom des Etats membres de la CEDEAO, de la résolution intitulée « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre » à chaque session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, ma délégation exprime la reconnaissance du Gouvernement de la République du Mali à tous ses partenaires pour l'appui constant dont il bénéficie dans le cadre de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Le Gouvernement les encourage à poursuivre et élargir leur soutien combien précieux, y compris pour la réalisation du Plan d'action national 2019-2023.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

